

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 novembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME POPARD) - M. FAVERJON (pouvoir MME HILY) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. HELIE) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE) - M. CHEVALIER (pouvoir MME ERSCHENS)

Membres absents : M. CAVIN

OBJET

DE LA DELIBERATION

Schéma de développement des structures de quartiers - Conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la Maison des Jeunes et de la Culture Montchapet-Maladière avec la Ville de Dijon- Avenants

Monsieur El Hassouni, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 16 décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé le renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la Ville et les trois Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) dijonnaises afin de définir les conditions de soutien de cette dernière à leur fonctionnement. Ces conventions ont été conclues pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2014, et arriveront à échéance le 31 décembre 2016.

Dans le cadre du schéma de développement des structures de quartier et de la territorialisation de leur fonctionnement à l'échelle de la ville, il est proposé d'établir des avenants pour l'année 2016, qui puissent intégrer les réalités économiques de la ville et les priorités municipales afin de poursuivre le soutien apporté aux projets des MJC Montchapet-Maladière, Bourroches et Grésilles et à l'offre socioculturelle proposée à la population.

Après plusieurs rencontres bilatérales entre les responsables de la MJC Montchapet-Maladière et les représentants de la ville de Dijon, des accords financiers ont été arrêtés pour l'année 2016. Il vous est proposé de modifier les conditions financières comme suit :

MJC Montchapet-Maladière :

La subvention attribuée pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016, s'élève à la somme de 403 937€

Année	A (Fonctionnement)	B (Personnel)	Total
2016	359 662 €	44 275 €	403 937 €

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la modification des conditions financières attribués à la MJC Montchapet-Maladière dans un souci de maîtrise et d'optimisation des deniers publics ;

2 - approuver le projet d'avenant proposé, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 55

Abstentions : 3